
Documentation relative à une institutrice. Lettres administratives. Promotions.

Numéro d'inventaire : 2010.08612 (1-2)

Auteur(s) : Sarah Bosquet

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Mouillot (P.)

Date de création : 1915 (vers)

Description : Deux feuilles simples grand format usagées et jaunies, mention imprimée et ms encre noire.

Mesures : hauteur : 268 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Indices 1 et 2 : mention sur en-tête : "Direction de l'enseignement primaire. 1er bureau. Préfecture du Département de la Seine" Indice 1 : promotion à la 4e classe "par un arrêté en date du 3 juin 1913". Indice 2 : promotion à la 5e classe "par un arrêté en date du 2 juin 1917".

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 2 pages

Lieux : Paris

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(Ad. E. — N° 3836).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

1^{er} BUREAU

Avis de promotion

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Paris le 190

- 3 JUIN 1913

LE PREFET DE LA SEINE

à M^{me} *Bosquet* Institut^{ce} à
l'école de filles de *Blanche* 9^e

J'ai l'honneur de vous informer que, par un arrêté
en date du - 3 JUIN 1913
ayant son effet à partir du - 1 JANV 1913 190 ,
je vous ai promu à la 4^e classe de votre grade.

Pour le Préfet et par autorisation :

L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L. Bosquet

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1^{er} BUREAU

Avis de titularisation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

(Ad. E. — N° 3895.)

Paris, le 190

LE PRÉFET DE LA SEINE,

à M^{lle} *Bosquet Sarah* institutrice
à l'école de *Hauptte 18^e arr. F.*

M

J'ai l'honneur de vous informer que, par un arrêté en
date du *2 juin 1907*
ayant son effet à partir du *1^{er} janvier 1907*,
je vous ai nommé institutrice titulaire de 3^e classe.

LE PRÉFET DE LA SEINE,

Pour le Préfet et par autorisation

L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

[Signature]